

Politique d'admission et de cheminement au PEI

(Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international)

Adaptation de la politique rédigée par François Couillard, coordonnateur du PEI à
l'école secondaire La Courvilloise (mise à jour d'octobre 2023)

Septembre 2025



Préambule	3
Mission et vision de l'établissement	3
Objectif de la politique	3
Procédure d'admission au PEI	3
Admission en première secondaire à l'école Guillaume-Couture	3
Facteurs quantitatifs de l'admission	3
Facteurs qualitatifs de l'admission	4
Admission en cours de programme ou en cours d'année	4
Conditions essentielles à la poursuite au PEI	5
Manquements aux conditions essentielles à la poursuite au PEI	5
1. S'engager dans sa réussite scolaire	5
2. Démontrer de l'ouverture et de la curiosité pour les projets spécifiques au programme	6
3. Mettre de l'avant les aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB6	6
4. Répondre aux exigences du service-action de son niveau	6
Lien avec les autres politiques	7
Liens entre la politique d'admission et la politique d'éducation inclusive	7
Liens entre la politique d'admission et la politique linguistique	7
Liens entre la politique d'admission et la politique d'intégrité	7
Liens entre la politique d'admission et la politique d'évaluation	7
Révision de la politique	7
Annexe 1	8
Annexe 2	9
Annexe 3	10

Préambule

Mission et vision de l'établissement

Tous les élèves des écoles du monde de l'IB¹ qui suivent l'un de ses programmes doivent avoir la chance d'accéder au programme d'études de manière équitable. Les principes et pratiques des programmes de l'IB demandent aux établissements de s'organiser de manière à valoriser la diversité et à respecter les différences qui peuvent exister quant à l'apprentissage de chaque élève. Cette mise à l'honneur de la diversité et des différences est un objectif important de tous les programmes de l'IB et un facteur déterminant du développement de la sensibilité internationale.

Les écoles Guillaume-Couture et Pointe-Lévy sont des institutions d'enseignement publiques soumises à la Loi de l'instruction publique du Québec. Toutes les institutions scolaires du Québec ont comme mission, et ce, dans le respect de l'égalité des chances (inclusion), d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves.

Objectif de la politique

Cette politique souhaite garantir l'accès au PEI dispensé à Guillaume-Couture et Pointe-Lévy au plus large éventail possible d'élèves, dans la mesure où ils répondent aux conditions du programme et qu'ils se développent en concordance avec les valeurs de l'IB. Elle présente les conditions d'admission ainsi que les conditions essentielles pour poursuivre d'une année à l'autre au PEI.

Procédure d'admission au PEI

Admission en première secondaire à l'école Guillaume-Couture

Facteurs quantitatifs de l'admission

Le nombre d'élèves admis au PEI est déterminé en fonction du nombre de demandes reçues ainsi que de la capacité d'accueil par groupe telle que fixée par les paramètres ministériels (première secondaire : 28 élèves, deuxième secondaire : 29 élèves, troisième, quatrième et cinquième secondaires : 32 élèves).

¹ IB est un sigle pour International Baccalaureate, traduit par Baccalauréat international. Le sigle sera utilisé tout au long du texte pour l'alléger. Il en est de même pour le sigle PEI pour Programme d'éducation intermédiaire.

Aussi, si l'école reçoit un nombre plus grand de demandes que sa capacité d'accueil, une liste d'attente sera préparée pour combler les désistements qui surviennent entre l'admission et la rentrée scolaire.

Facteurs qualitatifs de l'admission

La sélection des élèves tient compte essentiellement de deux éléments: le dossier académique (bulletin de la 5^e année primaire) et une entrevue motivationnelle écrite et filmée.

- Le dossier académique (bulletin de la 5^e année du primaire) permet à la direction de s'assurer que les élèves sont en réussite (obtention de la note de 60 %) dans les trois matières de base : le français, les mathématiques et l'anglais.
- Pour l'entrevue motivationnelle, l'élève doit remplir un questionnaire écrit, puis enregistrer une courte vidéo (voir Annexe 1). Ces deux productions seront analysées par la direction d'école. Pour les admissions en cours d'année, le coordonnateur du programme prend en charge l'entrevue motivationnelle.

Le bulletin et l'entrevue sont analysés par la direction de l'école. Cette dernière tient compte des résultats scolaires, des intérêts de l'élève pour le programme et de sa motivation à le rejoindre.

Période d'inscription

La période d'inscription se déroule généralement de la fin du mois de septembre à la fin octobre. Début novembre, la liste des candidats retenus est connue et la direction annonce l'acceptation au programme par courriel aux futurs élèves et à leurs parents.

Les dates d'inscription sont déterminées chaque année par l'École Guillaume-Couture et le Centre de services scolaire des Navigateurs. Voir le site Web de l'École Guillaume-Couture pour l'information exacte pour l'année scolaire en cours.

Admission en cours de programme ou en cours d'année

Il est possible d'intégrer le PEI à Guillaume-Couture et à Pointe-Lévy en cours de scolarité au secondaire.

Inscription d'un élève de l'école en cours d'année scolaire

Si un élève déjà inscrit à l'école Guillaume-Couture souhaite intégrer le PEI en cours d'année, il devra formuler sa demande auprès de la direction qui l'évaluera au regard de son cheminement scolaire (résultats scolaires et cheminement comportemental) et de la

capacité d'accueil du programme. Si la capacité d'accueil le permet, le parent de l'élève intéressé par le PEI devra compléter une demande d'admission. L'élève devra ensuite rencontrer la coordonnatrice du programme.

Si un élève déjà inscrit à l'école Pointe-Lévy, souhaite intégrer le PEI en cours d'année, il devra formuler sa demande auprès de la conseillère d'orientation qui l'évaluera au regard de son cheminement scolaire (résultats scolaires et cheminement comportemental) et de la capacité d'accueil du programme. Si la capacité d'accueil le permet et que la candidature de l'élève est recommandée par la conseillère en orientation, le parent de l'élève intéressé par le PEI devra compléter une demande d'admission auprès de la direction du programme qui prendra la décision finale.

Inscription d'un élève provenant d'une autre école secondaire

Si un nouvel élève s'inscrit à l'école Guillaume-Couture pendant les vacances estivales et qu'il souhaite intégrer le PEI, il devra d'abord s'adresser à la direction afin que celle-ci évalue la capacité d'accueil du programme. Par la suite, s'il y a de la place, le parent devra compléter une demande d'admission et présenter le bulletin le plus récent de son enfant. L'élève devra ensuite rencontrer la coordonnatrice du programme. Si la demande sert le cheminement scolaire de l'élève, sa demande sera acceptée.

Si un nouvel élève s'inscrit à l'école Pointe-Lévy pendant les vacances estivales et qu'il souhaite intégrer le PEI, il devra d'abord s'adresser à la conseillère d'orientation afin que celle-ci évalue la capacité d'accueil du programme et sa candidature de l'élève. L'analyse de la candidature tiendra compte du bulletin le plus récent de l'élève et de son dossier comportemental. Si la capacité d'accueil le permet et que la demande sert le cheminement scolaire de l'élève, sa demande sera acceptée.

Dans le cas où la capacité d'accueil ne permettrait pas l'acceptation de nouveaux élèves au moment où ils présentent leur demande, la candidature sera inscrite sur une liste d'attente.

Conditions essentielles à la poursuite au PEI

À Guillaume-Couture et à Pointe-Lévy, pour poursuivre au PEI, il est nécessaire de répondre aux conditions suivantes :

1. S'engager dans sa réussite scolaire.
2. Démontrer de l'ouverture et de la curiosité pour les projets spécifiques au programme.
3. Mettre de l'avant les aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB.
4. Répondre aux exigences du service-action de son niveau.

En première année au PEI, à Guillaume-Couture, les élèves vivent une soirée d'assermentation au cours de laquelle il signe un contrat d'engagement. Ce contrat est également signé par un parent. La signature du contrat est reconduite en deuxième année au PEI.

Manquements aux conditions essentielles à la poursuite au PEI

Certains manquements aux quatre conditions essentielles énumérées sont considérés comme majeurs et peuvent compromettre la réadmission d'un élève au programme.

1. S'engager dans sa réussite scolaire

L'élève ayant échoué dans une matière peut se voir offrir un cours d'été pour tenter de rattraper son échec. Si aucun cours d'été n'est offert dans la matière en échec, une étude de cas qui tient compte de l'ensemble des conditions essentielles à la poursuite au PEI.

Les parents d'un élève qui est en échec dans une matière en fin de quatrième secondaire peuvent demander de maintenir leur enfant au PEI en cinquième secondaire dans le but qu'il termine son parcours scolaire avec sa cohorte d'élèves. Une étude de cas par la direction de programme devra être effectuée avant d'accepter une telle demande. Si sa demande devait être acceptée, l'élève devra s'engager à réaliser l'ensemble des tâches PEI tout au long de sa cinquième secondaire (notamment les évaluations critériées et son projet personnel), bien qu'il ne soit plus admissible aux certifications offertes par la SÉBIQ². Dans le cas contraire, l'élève sera redirigé vers un autre parcours pour terminer son parcours au secondaire. Finalement, un tel accommodement ne peut être possible que si l'organisation scolaire est en mesure de confectionner à l'élève un horaire correspondant à ses besoins spécifiques.

Le dossier d'un élève qui est en échec dans plus d'une matière, quelles qu'elles soient, fera l'objet d'une étude de cas. La poursuite du PEI sera proposée si l'élève démontre de la motivation pour le programme et que les ressources dont il dispose peuvent répondre à ses besoins.

2. Démontrer de l'ouverture et de la curiosité pour les projets spécifiques au programme

L'élève qui démontre peu d'ouverture et de curiosité pour les projets spécifiques au programme sera rencontré par l'enseignant responsable de son groupe pour discuter de son

² Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie

investissement. Si les comportements persistent, celui-ci sera rencontré par un membre de l'équipe de coordination et la direction. La non-réadmission l'année suivante au programme pourra être envisagée.

3. Mettre de l'avant les aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB

L'élève qui ne présente pas des comportements et des attitudes en adéquation avec les aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB, ou qui nuit au climat de classe et/ou au déroulement des activités d'apprentissage, peut être retiré du programme en cours d'année, ou à la fin d'une année scolaire. Les interventions suivent les trajectoires en vigueur dans les établissements (voir Annexe 2 et Annexe 3).

4. Répondre aux exigences du service-action de son niveau

L'élève doit participer activement au service-action qui se déploie en deux volets et remettre à temps la documentation en rendant compte.

- a. Volet apprentissage par le service : l'élève doit répondre aux exigences du service-action lors des tâches proposées dans le cadre de l'enseignement des matières ;
- b. Volet service communautaire : l'élève doit répondre aux exigences du service-action dans le cadre de son engagement communautaire et remettre la documentation spécifique (proposition d'engagement, preuve, réflexion) en respectant les délais prescrits.

Le dossier d'un élève qui ne complète pas les deux volets de l'action-service fera l'objet d'une étude de cas. Une rencontre aura lieu pour déterminer si la motivation de l'élève justifie sa réadmission au PEI. La réadmission est accompagnée d'un engagement à réaliser les activités de service-action au cours de l'année suivante.

Lien avec les autres politiques

Liens entre la politique d'admission et la politique d'éducation inclusive

La politique d'admission fait écho à la politique d'inclusion en permettant à des élèves aux parcours scolaires et linguistiques divers d'intégrer et de rester au programme.

Liens entre la politique d'admission et la politique linguistique

Un élève allophone peut être admis au PEI et bénéficier d'un service de francisation.

Liens entre la politique d'admission et la politique d'intégrité

Le dossier d'un élève qui contrevient aux principes d'intégrité intellectuelle à plus d'une reprise, notamment en ce qui concerne le plagiat, fera l'objet d'une étude de cas. Plusieurs infractions pourraient conduire à l'exclusion du programme.

Liens entre la politique d'admission et la politique d'évaluation

L'évaluation critériée est obligatoire dans tous les groupes de matières. Le dossier d'un élève qui ne s'engage pas dans les tâches fera l'objet d'une étude de cas.

Révision de la politique

Cette politique est une adaptation de la *Politique d'admission et de cheminement au PEI 2023-2024* rédigée par François Couillard, coordonnateur à l'école secondaire La Courvilloise.

Sous la responsabilité de la direction, la politique sera révisée annuellement.

La prochaine révision est prévue en septembre 2026.

La politique révisée sera diffusée en septembre de chaque année sur les sites Web des écoles Guillaume-Couture et Pointe-Lévy, dans la section PEI. Elle sera également présentée au personnel de l'école chaque année.

Annexe 1



Entrevue pour admission au PEI octobre 25

Tu dois répondre à l'ensemble des questions. Les recherches sont autorisées, mais les réponses doivent être dans tes mots (pas de copier-coller). Il n'y a pas de nombre de mots requis, mais tes réponses doivent nous permettre de bien comprendre ton désir d'être admis au PEI.

roymerciars1@cssdn.gouv.qc.ca [Changer de compte](#)



 Non partagé

* Indique une question obligatoire

Ton nom de famille

Votre réponse

Ton prénom

Votre réponse

École fréquentée pour l'année 2024-2025 (actuelle) *

Sélectionner



Pourquoi désires-tu poursuivre tes études au programme d'éducation intermédiaire? *

Votre réponse

Explique nous, dans tes mots, qu'est-ce que le programme d'éducation intermédiaire? (PEI) *

Votre réponse

Que pourrais-tu apporter de positif à ton groupe? *

Votre réponse

Parmi les qualités du profil de l'apprenant du PEI, (voir lexique) choisis les **4** qui te représentent le mieux. *

- ☐ Chercheur
- ☐ Informé
- ☐ Sensé
- ☐ Communicatif
- ☐ Intègre
- ☐ Ouvert d'esprit
- ☐ Altruiste
- ☐ Audacieux
- ☐ Équilibré
- ☐ Réfléchi

Annexe 1 (suite)

Tiré à part de la consigne pour la présentation de la vidéo à produire pour l'admission au PEI

Vidéo de présentation

Maintenant que tu as répondu aux questions précédentes, nous voulons te voir en action.

Voici ce que devrait contenir ta vidéo d'une durée comprise entre 1 et 2 minutes:

- Une présentation originale de toi, tes goûts, tes intérêts, ce qui te rend unique;
 - Des exemples concrets des qualités du profil de l'apprenant chez toi; (se référer au lexique)
 - Les raisons pour lesquelles nous devrions accepter ta demande au PEI.
-
- Transmettez la vidéo par courriel à guillaume-couture@cssdn.gouv.qc.ca.
 - **Objet: Vidéo PEI_Nom, prénom** (le nom et le prénom sont ceux de l'élève)

Annexe 2

2025-2026



Arbre décisionnel en matière de gestion du comportement

L'arbre décisionnel illustre clairement les comportements à gérer par le membre du personnel enseignant et ceux à référer au titulaire, à la technicienne en éducation spécialisée (TES) ou à l'administration.

Comportements gérés par...			
... le membre du personnel		... la TES	... la direction adjointe
« Zone vert »	« Zone jaune »	« Zone orange »	« Zone rouge »
L'élève...	L'élève...	L'élève...	L'élève...
- ne respecte pas le code vestimentaire ; - Se présente en retard, sans justification ; - ne complète pas ses travaux et/ou devoirs ; - n'a pas son matériel ; - se déplace sans autorisation ; - refuse de travailler ; - parle et/ou fait du bruit à des moments inappropriés ; - etc.	- répond impoliment à l'adulte ; - utilise un langage inapproprié (jurons, langage irrespectueux, etc.) - fait du plagiat ; - démontre des signes de colère ; - ne respecte pas le matériel scolaire ; - court, crie ou bouscule d'autres élèves ; - fait des signes et des gestes vulgaires ; - etc.	- est en possession et/ou est sous l'influence de substances illicites (si une fouille et/ou une perquisition est nécessaire, valider avec la direction) ; - fait de l'intimidation et/ou de la cyberintimidation ; - dit des grossièretés à une personne en position d'autorité ; - fait du vandalisme ; - Pousse violemment et/ou se bagarre ; - Lance des objets dangereux (meubles, ciseaux, etc.) ; - a un langage discriminatoire ; - vole ; - fait du harcèlement ; - fait des crises de colère ; - etc.	- est en possession d'une arme (ou toute réplique d'arme) ; - menace d'imposer des dommages corporels graves ; - fait subir une agression qui cause des dommages corporels nécessitant les soins d'un professionnel de la santé ; - fait le trafic de substances illicites ; - fait une agression à caractère sexuel ; - se livrer à une autre activité pouvant donner lieu à une suspension ; - etc.

Le membre du personnel documente une intervention dans <i>Mozaïk</i> 1. Rappels et/ou avertissements (un maximum de 2 rappels ou avertissements) ; 2. Rencontre avec l'élève (enseignement explicite des comportements attendus et entente verbale) ; Le membre du personnel enseignant documente une observation dans le portail <i>Mozaïk</i>. 3. Conséquence (référence à la banque de conséquence) et/ou gestes réparateurs <u>et</u> communication¹ avec les parents ou tuteurs ; 4. Référer au titulaire ; Le titulaire documente une observation dans le portail <i>Mozaïk</i>. 5. Conséquence (référence à la banque de conséquence) et/ou gestes réparateurs et communication¹ avec les parents ou tuteurs ; 6. Référer à la technicienne en éducation spécialisée.	Le membre du personnel enseignant documente une observation dans le portail <i>Mozaïk</i>. 1. Rencontre avec l'élève, conséquence (référence à la banque de conséquence) et/ou gestes réparateurs <u>et</u> communication¹ avec les parents ou tuteurs ; 2. Référer au titulaire ; Le titulaire documente une observation dans le portail <i>Mozaïk</i>. 3. Conséquence (référence à la banque de conséquence) et/ou gestes réparateurs et communication¹ avec les parents ou tuteurs ; 4. Référer à la technicienne en éducation spécialisée. 5. Dans le cas d'un élève d'un programme (PEI, LM, Robotique) le coordonnateur est avisé de la situation. 6. En cas de récurrence, l'élève est rencontré par le coordonnateur.	La technicienne en éducation spécialisée documente une observation dans le portail <i>Mozaïk</i>. 1. Conséquence et/ou gestes réparateurs (en collaboration avec la direction de l'école) <u>et</u> communication¹ avec les parents ou tuteurs ; La technicienne en éducation spécialisée s'assure que la conséquence soit observée ; La technicienne en éducation spécialisée donne une rétroaction aux membres du personnel impliqués ; 2. Référer à la direction. 3. Dans le cas d'un élève d'un programme (PEI, LM, Robotique) l'élève est rencontré par le coordonnateur et la direction. 4. L'élève est avisé que sa place dans ledit programme pourrait être compromise. 5. En cas de récurrence, les conditions pour le maintien dans le programme sont clairement énoncées et le suivi est effectué aux parents.	La direction documente une observation dans le portail <i>Mozaïk</i>. 1. Conséquence (référence à la banque de conséquence) et/ou gestes réparateurs <u>et</u> communication¹ avec les parents ou tuteurs. La direction s'assure que la conséquence soit observée ; La direction donne une rétroaction aux membres du personnel impliqués.
---	---	---	---

Annexe 3

RÈGLES DE VIE À L'ÉCOLE				
RÈGLES	RAISONS	RENFORCEMENTS	CONSÉQUENCES	ENCADREMENT ET SOUTIEN
1. Je respecte tous les membres de l'école par mes gestes, mes paroles et mon attitude.	Pour favoriser un climat sain et sécuritaire propice à mes apprentissages ainsi qu'aux bonnes relations avec les autres.	- Encouragements - Communications avec les parents (verbales ou écrites) - Activités récompenses - Méritas - Galas - Médaille du Lieutenant-Gouverneur - Privilèges	- Avertissement (verbal, écrit) - Rencontre élève (selon la trajectoire d'intervention) - Observations sur Mozaïk - Communication avec les parents - Réflexion signée par les parents - Travaux communautaires - Geste de réparation - Confiscation de matériel - Facture aux parents - Sortie de classe - Reprise de temps aux pauses, le midi ou lors de journées pédagogiques - Suspension interne ou externe - Arrêt d'agir - Plainte policière	Trajectoire d'intervention : 1. Élève – enseignant 2. Élève – enseignant – tuteur 3. Élève – enseignant – parent – intervenant 4. Élève – enseignant – parent – intervenant – direction - Participation à des activités éducatives (groupes de rencontre) sur une problématique particulière. Exemple : ateliers Hors-piste - Récupération - Référence à des services internes (éducateur spécialisé, psychologue, psychoéducateur, conseiller d'orientation, orthopédagogue, etc.) - Plan d'action - Plan d'intervention - Feuille de route, contrat, etc. - Référence à des services extérieurs (travailleur social, infirmière scolaire, CRDP, CRDI, etc.) - Signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) 5. Référence à des services du Centre de services scolaire (comité de classement, Équipe d'intervention jeunesse et comité d'expertise)
2. Je suis ponctuel en tout temps.	Pour ma réussite scolaire et par respect pour les autres.			
3. Je me présente en classe uniquement avec le matériel autorisé.	Pour permettre le bon déroulement du cours et favoriser ma réussite scolaire.			
4. Je m'habille convenablement pour un milieu scolaire.	Pour avoir une tenue appropriée au milieu scolaire, par respect de soi et des autres.			
5. Je respecte mon milieu et le matériel mis à ma disposition.	Pour vivre dans un environnement sain, agréable et sécuritaire.			
6. J'accomplis les tâches qui me sont demandées.	Pour assurer ma réussite scolaire.			